

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Mise à jour mars 2018

Troisième Préparatoire à
l'Enseignement Professionnel

Troisième préparatoire aux formations professionnelles qui devient Troisième préparatoire à l'enseignement professionnel

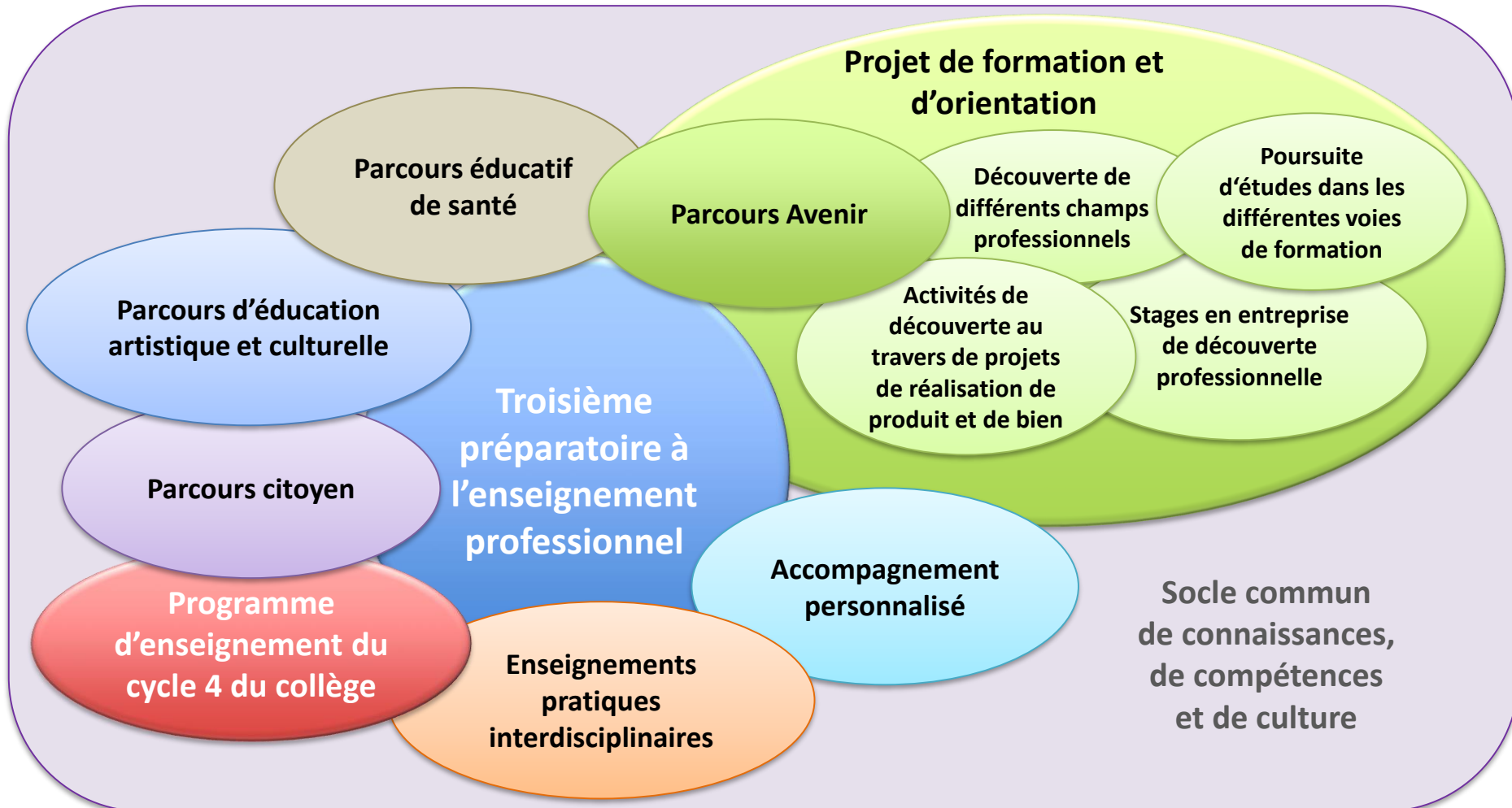
→ **Arrêté du 2 février 2016 relatif aux classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel »** (Bulletin officiel n°6 du 11 février 2016)

→ **Arrêté du 10 août 2017 relatif aux classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel »** (Bulletin officiel n°29 du 7 septembre 2017)

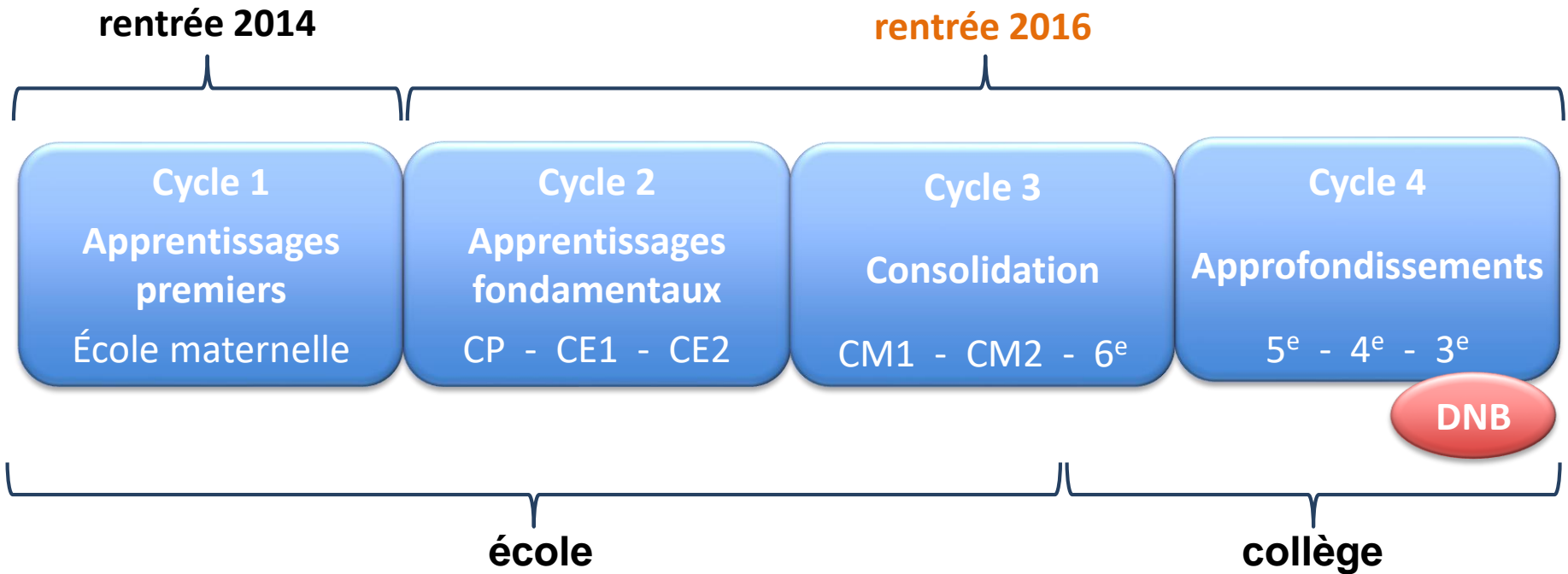
Ces deux arrêtés précisent les principaux axes pédagogiques de ces classes de troisième « préparatoires à l'enseignement professionnel » et les volumes horaires dédiés aux enseignements obligatoires.

Troisième préparatoire à l'enseignement professionnel

- Des enseignements qui prennent comme référence le programme du cycle 4 du collège.
- Des enseignements qui s'inscrivent dans une logique de parcours.
- Des enseignements qui permettent de développer le projet de formation et d'orientation de l'élève.
- Des enseignements qui prennent appui sur des modalités pédagogiques adaptées.



Les nouveaux cycles



→ Décret du 31 décembre 2015 : « **Art. D. 332-17.** - Pour les candidats scolaires issus des **classes de troisième** des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés ayant conclu un contrat avec l'Etat et pour les candidats ayant préparé le **diplôme national du brevet** par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public, le **diplôme est attribué sur la base de l'évaluation du niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle** commun de connaissances, de compétences et de culture, conformément à l'article D. 122-3, ainsi que des notes obtenues à un examen.

« Les modalités d'attribution du diplôme national du brevet sont précisées par un arrêté du ministre chargé de l'éducation. »

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

L'architecture des nouveaux programmes : ils sont conçus en
trois volets.

Premier volet

Il fixe les objectifs du cycle.
Il présente les objectifs de formation
ainsi que les spécificités du cycle, dans la
perspective de l'acquisition progressive
de la culture commune définie par le
socle commun de connaissances, de
compétences et de culture

Deuxième volet

Il précise la contribution essentielle de
chaque enseignement aux **cinq
domaines du socle commun.**

Troisième volet

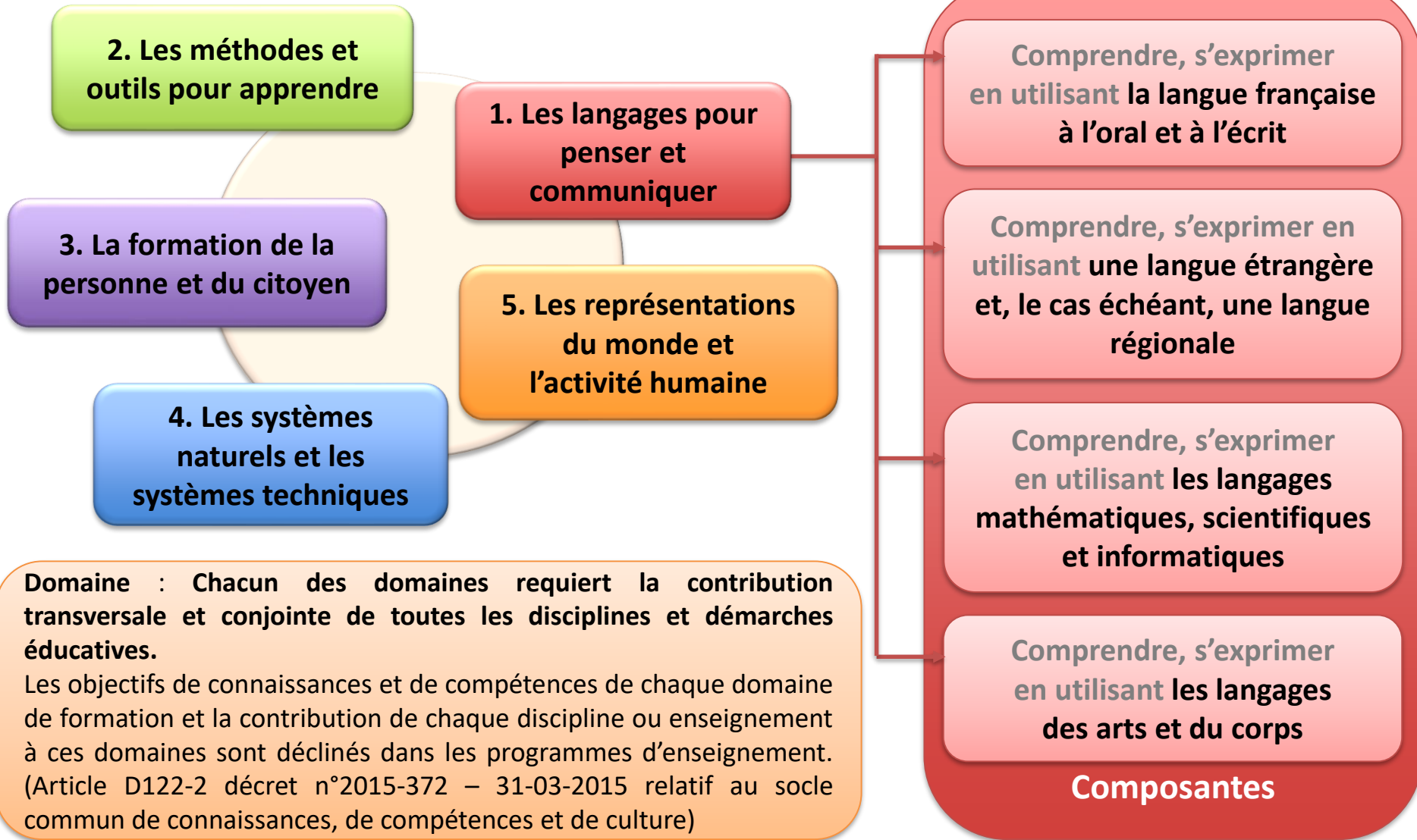
Il précise les contenus par
enseignement.

- les compétences travaillées pendant le cycle,
- les attendus de fin de cycle,
- les compétences et les connaissances associées,
- des exemples de situation, d'activités et de ressources pour l'élève,
- des repères de progressivité permettant d'organiser l'enseignement durant les trois années du cycle,
- des pistes pour aménager des liens avec les autres enseignements,

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

→ 5 domaines de formation

→ Des objectifs dans chacun d'eux



Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

→ **Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer**

Le domaine des langages pour **penser et communiquer** recouvre **quatre types de langage**, qui sont à la fois des objets de savoir et des outils :

- ⊕ la langue française ;
- ⊕ les langues vivantes étrangères ou régionales ;
- ⊕ les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- ⊕ les langages des arts et du corps.

Ce domaine permet l'**accès à d'autres savoirs et à une culture** rendant possible l'**exercice de l'esprit critique** ; il implique la maîtrise de codes, de règles, de systèmes de signes et de représentations.

Il met en jeu des connaissances et des compétences qui sont sollicitées comme **outils de pensée, de communication, d'expression et de travail** et qui sont utilisées dans tous les champs du savoir et dans la plupart des activités...

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

→ Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre

Ce domaine a pour objectif de permettre à tous les élèves d'**apprendre à apprendre, seuls ou collectivement**, en classe ou en dehors, afin de réussir dans leurs études et, par la suite, se former tout au long de la vie.

Les **méthodes et outils** pour apprendre doivent faire l'objet d'un **apprentissage explicite en situation**, dans tous les enseignements et espaces de la vie scolaire.

En classe, l'élève est amené à **résoudre un problème, comprendre un document, rédiger un texte, prendre des notes, effectuer une prestation ou produire des objets**.

Il doit savoir **apprendre une leçon, rédiger un devoir, préparer un exposé, prendre la parole, travailler à un projet, s'entraîner en choisissant les démarches adaptées** aux objectifs d'apprentissage préalablement explicités.

Ces compétences requièrent **l'usage** de tous les **outils théoriques et pratiques à sa disposition**, la fréquentation des bibliothèques et centres de documentation, la **capacité à utiliser de manière pertinente les technologies numériques** pour faire des recherches, accéder à l'information, la hiérarchiser et produire soi-même des contenus...

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

→ **Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen**

L'École a une responsabilité particulière dans la **formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen**.

Dans une démarche de coéducation, elle ne se substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de **transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays**

Elle permet à l'élève d'acquérir la **capacité à juger par lui-même**, en même temps que le **sentiment d'appartenance à la société**.

Ce faisant, elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à **préparer son engagement en tant que citoyen...**

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

→ Domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Ce domaine a pour objectif de **donner à l'élève les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique** nécessaire à une découverte de la nature et de ses phénomènes ainsi que des techniques développées par les femmes et les hommes.

Il s'agit d'éveiller sa curiosité, son envie de se poser des questions, de chercher des réponses et d'inventer, tout en l'initiant à de **grands défis auxquels l'humanité est confrontée**.

L'élève **découvre** alors, **par une approche scientifique, la nature environnante**.

L'objectif est bien de poser les bases lui permettant de **pratiquer des démarches scientifiques et techniques...**

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

→ Domaine 5 : Les représentations du monde et l'activité humaine

Ce domaine est consacré à la **compréhension du monde que les êtres humains tout à la fois habitent et façonnent**. Il s'agit de développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique.

Ce domaine conduit aussi à **étudier les caractéristiques des organisations et des fonctionnements des sociétés**. Il initie à la diversité des expériences humaines et des formes qu'elles prennent : les découvertes scientifiques et techniques, les diverses cultures, les systèmes de pensée et de conviction, l'art et les œuvres, les représentations par lesquelles les femmes et les hommes tentent de comprendre la condition humaine et le monde dans lequel ils vivent...

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

→ Composition des 5 domaines de formation

1. Les langages pour penser et communiquer	<ul style="list-style-type: none">1.1 Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit1.2 Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère (cas échéant, une langue régionale)1.3 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques, informatiques1.4 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps	Composantes
2. Les méthodes et outils pour apprendre	<ul style="list-style-type: none">2.1 Organisation du travail personnel2.2 Coopération et réalisation de projets2.3 Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information2.4 Outils numériques pour échanger et communiquer	Items
3. La formation de la personne et du citoyen	<ul style="list-style-type: none">3.1 Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres3.2 La règle et le droit3.3 Réflexion et discernement3.4 Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative	
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques	<ul style="list-style-type: none">4.1 Démarches scientifiques4.2 Conception, création, réalisation4.3 Responsabilités individuelles et collectives	
5. Les représentations du monde et l'activité humaine	<ul style="list-style-type: none">5.1 L'espace du temps5.2 Organisations et représentations du monde5.3 Invention, élaboration, production	

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Les 5 domaines du socle et ses 8 composantes intégrées

D1 – Les langages pour penser et communiquer

D2 – Les méthodes et outils pour apprendre

D3 – La formation de la personne et du citoyen

D4 – Les systèmes naturels et les systèmes techniques

D5 – Les représentations du monde et l'activité humaine

Enseignement A

Enseignement B

Compétences travaillées
Contribution aux domaines du socle

Compétences travaillées
Contribution aux domaines

Con
Cont

Attendus en fin de cycle

Connaissances et compétences associées

Situations, activités, ressources pour l'élève

Connaissances et compétences associées

Situations, activités, ressources pour l'élève

Connaissances et compétences associées

Repères de progressivité

Repères de progressivité

Rep

Croisements entre enseignements - EPI

Croisements entre enseignements - EPI

e

Chacun des domaines requiert la contribution transversale et conjointe de toutes les disciplines et démarches éducatives.

Éléments constituant les programmes des cycles

Trois types d'enseignements obligatoires

Enseignements communs

*28 heures dont 6 heures de
découverte professionnelle**



*(*moyenne 6 heures – 216 heures annualisées)*

**Accompagnement
personnalisé**

**Enseignements pratiques
interdisciplinaires**

Enseignements complémentaires

4 h hebdomadaires

La répartition entre les enseignements complémentaires est déterminée par l'établissement, en fonction des besoins des élèves accueillis et du projet pédagogique de l'établissement. Elle est identique pour tous les élèves.

Ces deux répartitions - enseignements obligatoires et enseignements complémentaires - sont fixées par le conseil d'administration sur avis du conseil pédagogique.

Troisième préparatoire à l'enseignement professionnel

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Les enseignements complémentaires Enseignements pratiques interdisciplinaires

Les EPI se déroulent sur les trois années du cycle 4 et **concernent tous les élèves** (durée identique pour tous les élèves d'un même niveau de classe).

Ils se fondent sur **des démarches de projet interdisciplinaires** conduisant à des **réalisations concrètes** individuelles ou collectives.

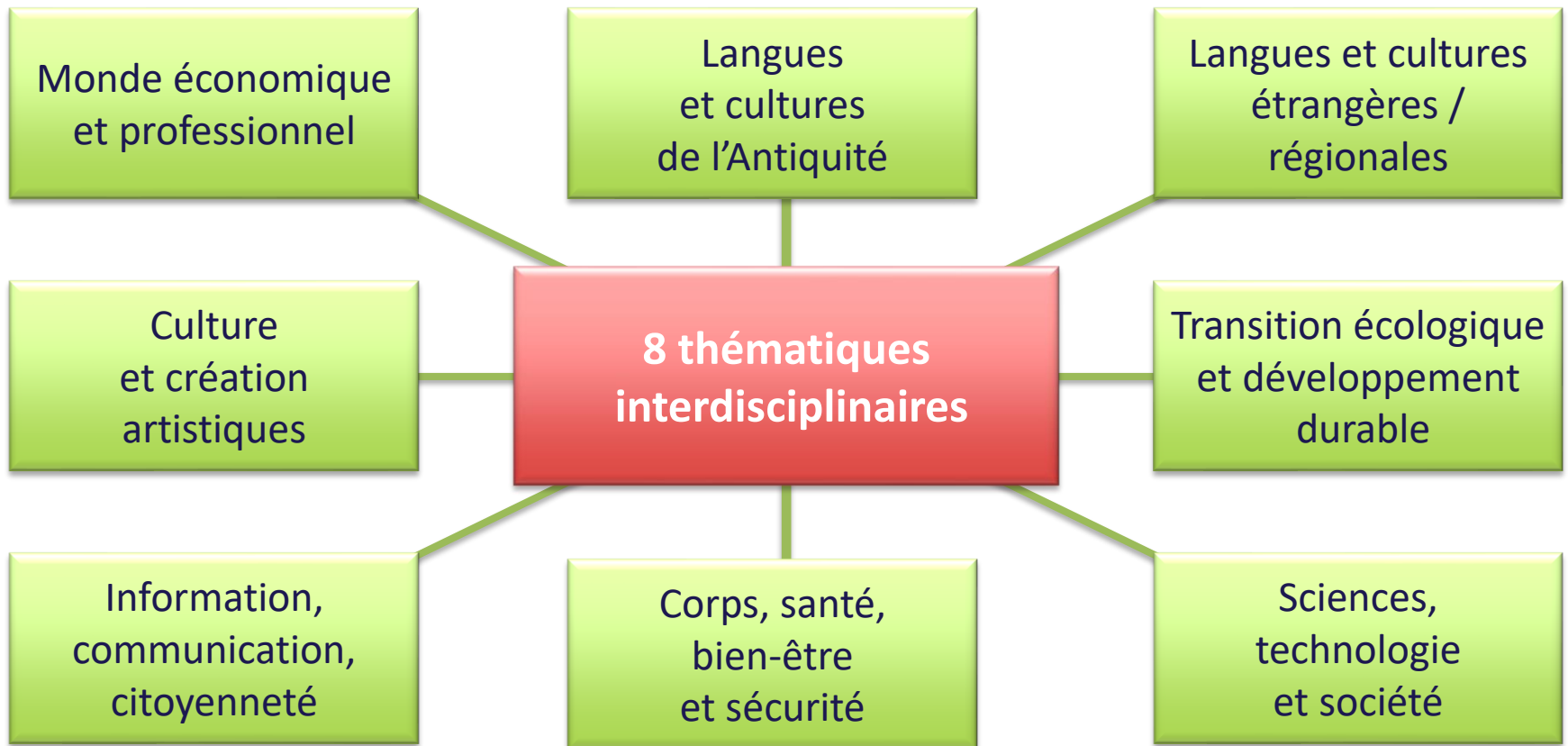
Les EPI s'appuient sur les disciplines et permettent une prise de conscience, par leur mise en pratique, de la transversalité des compétences du socle commun. Ils aident à donner du sens aux enseignements et à lever les barrières entre les disciplines.

Ils contribuent à la mise en œuvre des **parcours des élèves** (citoyen, Avenir, éducation artistique et culturelle).

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Les enseignements complémentaires Enseignements pratiques interdisciplinaires

Exemples de thématiques EPI (liste non exhaustive)



→ Le choix des thèmes des EPI, adaptés au projet d'établissement, est laissé à l'initiative des équipes pédagogiques.

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Les enseignements complémentaires Accompagnement personnalisé

Tous les élèves sont **concernés**, avec un **même nombre d'heures pour tous** les élèves d'un même niveau de classe.

Il s'agit d'aider chaque élève à **ne plus avoir besoin d'aide** en prenant en compte **ses acquis** d'élève et **son potentiel** propre pour le mettre en action dans un contexte interactif.

L'AP s'appuie sur la discipline de l'enseignant, mais est aussi un moment privilégié pour développer des compétences plus transversales, faire prendre conscience aux élèves de la transférabilité de leurs acquis, faire de la méthodologie, du tutorat entre élèves...

Le parcours Avenir

Un triple objectif...

Découvrir le monde économique et professionnel (MEP)

Découvrir les principes de fonctionnement et la diversité du MEP

Observer et intégrer les dynamiques du MEP

Développer le sens de l'engagement et de l'initiative

S'engager dans un projet individuel ou collectif

S'initier au processus créatif

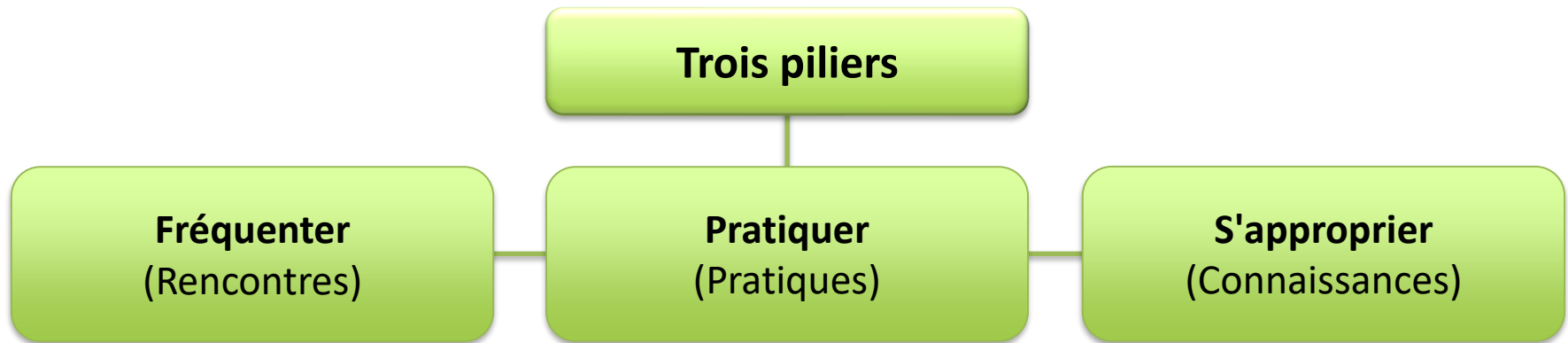
Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle

Découvrir les possibilités de formations et les voies d'accès au MEP

Dépasser les stéréotypes et les représentations liés aux métiers

...pour acquérir des connaissances et des compétences

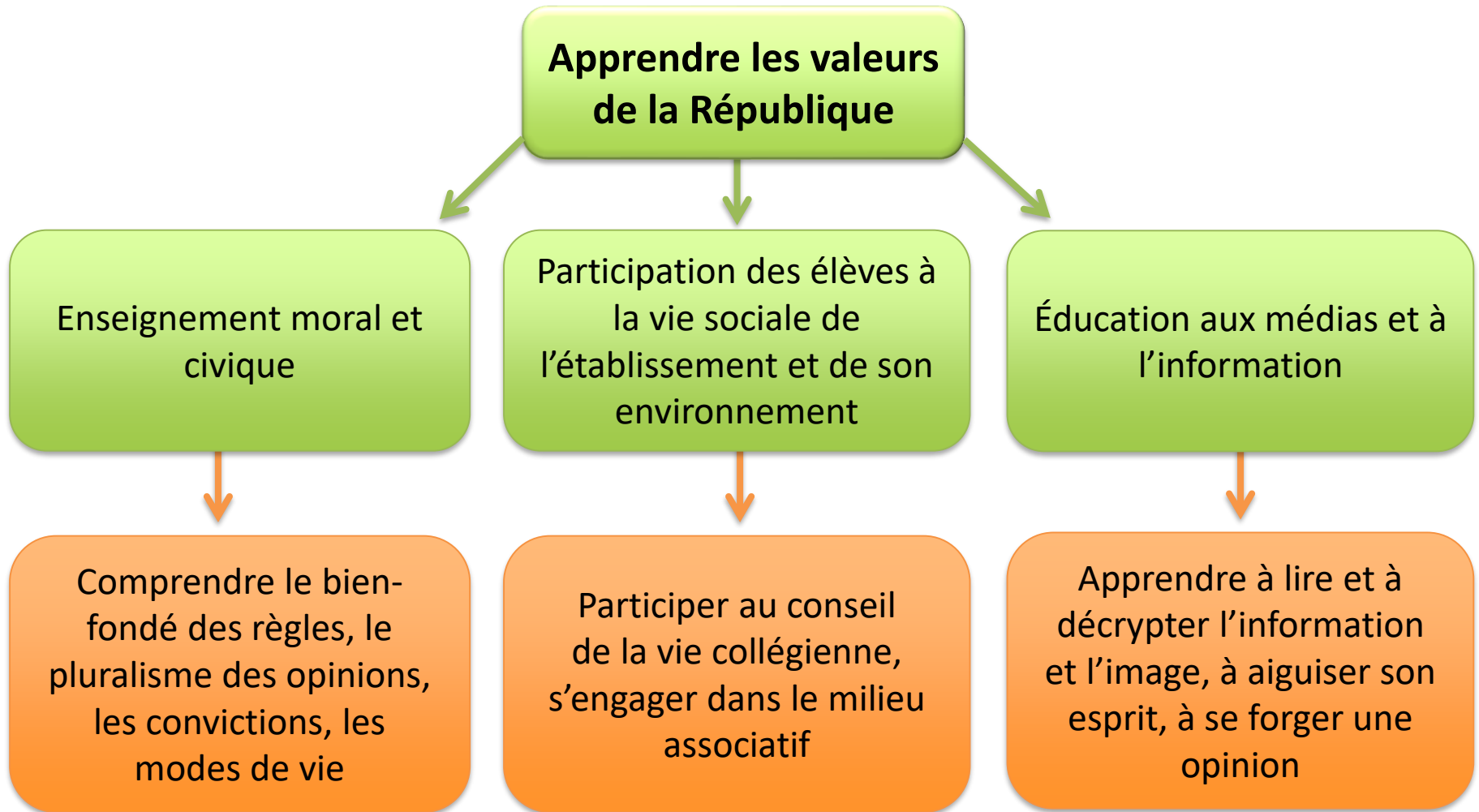
Le parcours d'éducation artistique et culturelle



Le **PEAC** vise à :

- **donner sens et cohérence** aux actions et expériences auxquelles l'élève rend part, aux connaissances qu'il acquiert, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques ou d'actions éducatives inscrites dans le temps scolaire ou périscolaire ;
- susciter une **appétence** pour la culture, initier un **rapport** intime à l'art, favoriser un **égal accès** pour tous à l'art et à la culture ;
- **diversifier et élargir** les domaines artistiques abordés à l'école ;
- favoriser la **démarche de projet**, la culture du **partenariat** en lien avec les acteurs culturels du territoire.

Le parcours citoyen



Programme Enseignement moral et civique - EMC

Programme Education aux médias et à l'information - EMI

Le parcours éducatif de santé

Eduquer à la santé et
au suivi de la santé



Développer des compétences psycho-sociales autour de 7 objectifs prioritaires

Faire acquérir aux élèves des
bonnes habitudes d'hygiène
de vie

Généraliser la prévention des
conduites addictives

Renforcer l'éducation à la
responsabilité face aux
risques (formation aux
premiers secours)

**Mise en place du parcours
éducatif de santé pour tous les
élèves - circulaire n° 2016-008
du 28-1-2016**

Généraliser la mise en
œuvre de l'éducation
nutritionnelle et promouvoir
les activités physiques
(intégrant la prévention du
surpoids et de l'obésité)

Il s'agit d'organiser l'ensemble des
actions en veillant à diffuser largement
l'information aux parents, aux élèves et
aux professionnels de l'école ou de
l'établissement afin qu'ils puissent être
des acteurs à part entière du projet.

Organiser la prévention des
« jeux dangereux » et
participer à la prévention et
à la lutte contre le
harcèlement entre élèves

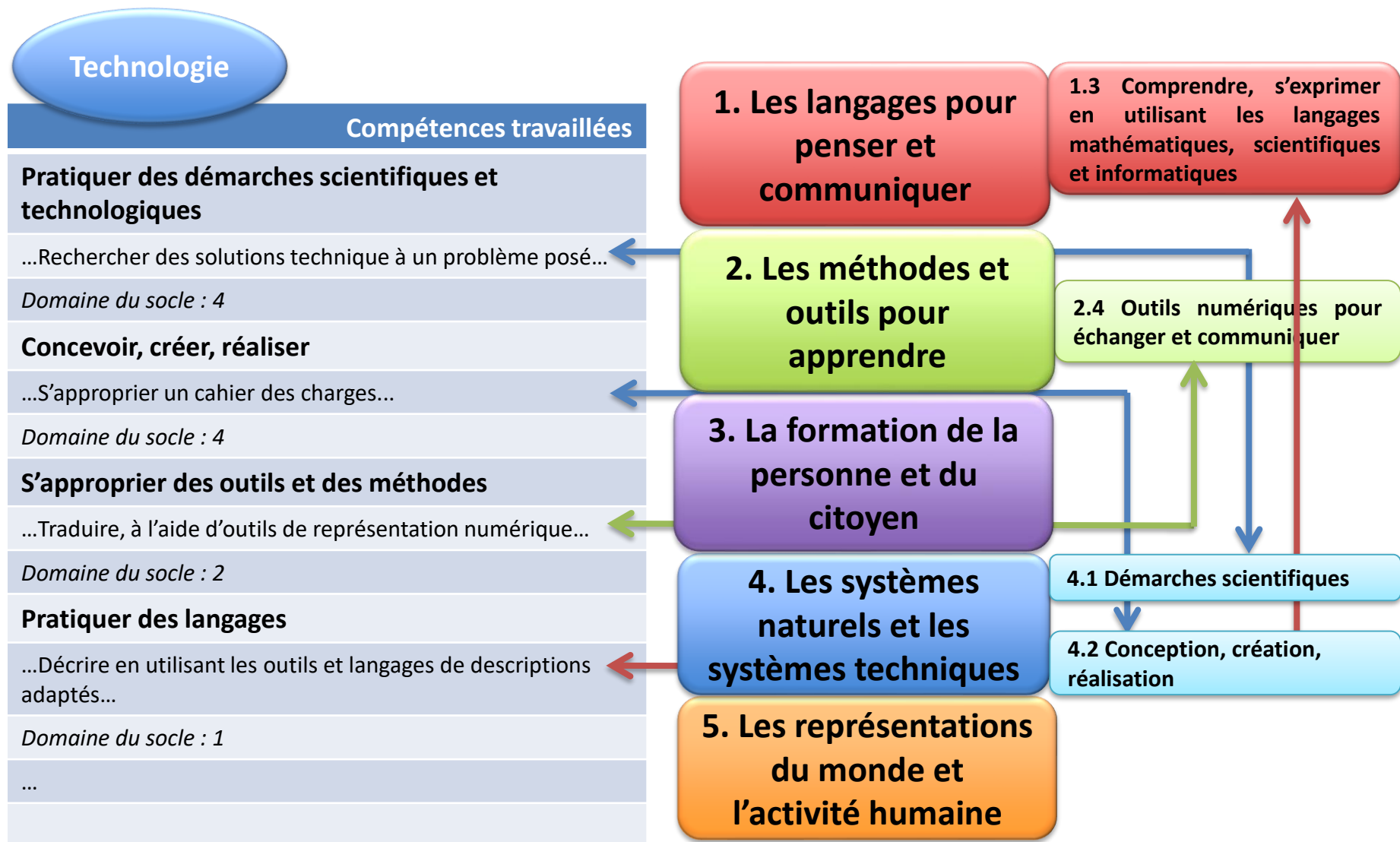
Généraliser l'éducation à la
sexualité (accès à la
contraception et prévention
des IST et du sida)

Repérer les signes d'alerte
témoignant du mal-être et
organiser le cas échéant la
prise en charge des élèves
repérés, notamment des
victimes ou des auteurs de
harcèlement

**En relation avec la circulaire
n° 2011-216 du 2-12-2011 -
Politique éducative de santé**

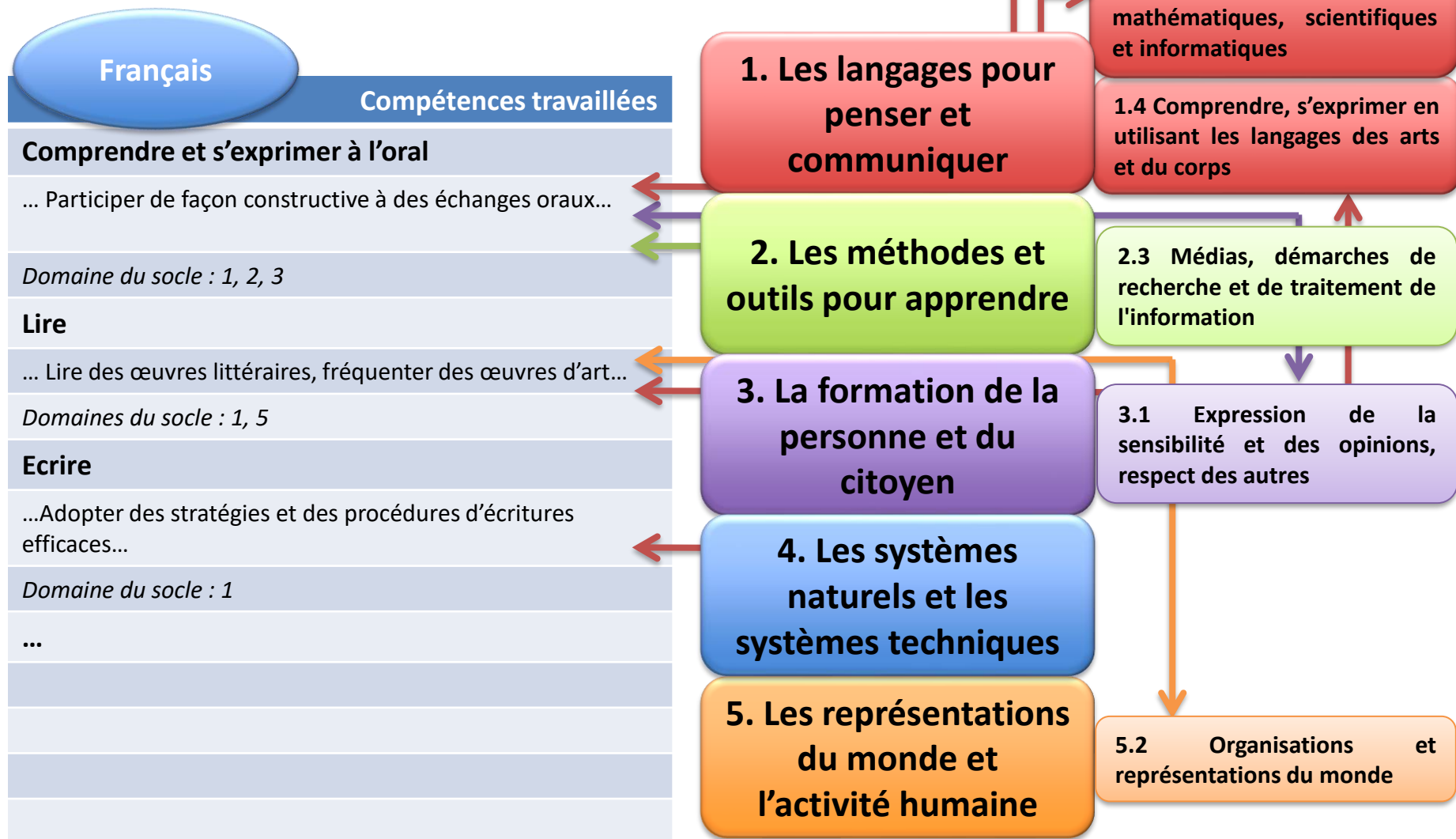
Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

→ Exemple de contribution d'un enseignement aux 5 domaines de formation



Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

→ Exemple de contribution d'un enseignement aux 5 domaines de formation



Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Contribution des disciplines d'enseignement aux 5 domaines

Troisième collège Enseignements Compétences travaillées	D1 (Langages)	D2	D3	D4	D5
	C1, C2, C3, C4	(Méthode et outils)	(Personne /Citoyen)	(Systèmes Nat./Tech.)	(R monde/ A humaine)
Français	X	X	X	–	X
Langues V	X	X	X	–	X
Arts plastiques	X	X	X	–	X
Education musicale	X	X	X	–	X
Histoires des arts	X	X	X	–	X
EPS	X	X	X	X	X
EMC	→ L'EMC contribue aux 5 domaines.				
Histoire-Géographie	X	X	X	–	–
Physique-Chimie	X	X	X	X	X
SVT	X	X	X	X	X

→ La maîtrise de chaque domaine ne peut être compensée par la maîtrise d'un autre domaine.

→ Les quatre « objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun » du domaine 1 ne sont pas compensables entre eux. (Article D122-3 décret n°2015-372 – 31-03-2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture)

Suivi des acquis scolaires des élèves

Extraits du décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à [l'évaluation des acquis scolaires des élèves](#) et au livret scolaire, à l'école et au collège

Les **parents** sont **tenus régulièrement informés de l'évolution des acquis scolaires** de leurs enfants et du respect par ceux-ci de leurs obligations scolaires définies.

Cette information se fait notamment par l'intermédiaire du carnet de suivi des apprentissages à l'école maternelle, du **livret scolaire** à l'école élémentaire et **au collège**, ainsi que du **bulletin et du livret scolaires** dans **les lycées**.

Cette **information est transmise plusieurs fois par an**, selon une périodicité définie par le conseil des maîtres pour l'école maternelle et élémentaire et par le conseil d'administration, en prenant en compte le nombre de réunions du conseil de classe, pour les établissements du second degré.

Suivi des acquis scolaires des élèves

Extraits du décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège

Le **niveau de maîtrise** de chacune **des composantes du premier domaine** et de chacun **des quatre autres domaines** du socle commun est évalué **à la fin de chaque cycle** selon une **échelle de référence** qui comprend **quatre échelons** ainsi désignés :

1. "Maîtrise insuffisante".
2. "Maîtrise fragile".
3. "Maîtrise satisfaisante".
4. "Très bonne maîtrise".

Un domaine ou une composante du premier domaine du socle commun est **maîtrisé(e) à compter de l'échelon 3** de l'échelle de référence appliquée au cycle 4.

Suivi des acquis scolaires des élèves

Extraits du décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège

Le **livret scolaire** peut être **consulté par l'élève, par ses parents** ou son responsable légal, **par les équipes pédagogiques et éducatives du cycle concerné** ou par celles de la première année du cycle suivant, ainsi que par le responsable de l'école ou de l'établissement scolaire dans lequel l'élève est inscrit.

Le livret scolaire comporte, pour chaque cycle, les **bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève** du cycle concerné.

Le **livret scolaire** est renseigné, au collège et, le cas échéant, au lycée, par les professeurs concernés, **sous la coordination du professeur principal** ou, dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté ainsi que dans les établissements régionaux d'enseignement adapté, par **l'enseignant de référence de chaque division**, après consultation de l'équipe pédagogique et du conseiller principal d'éducation lors du conseil de classe conformément à l'article R. 421-51 (concerne également les centres de formation d'apprentis, pour les élèves relevant du dispositif d'initiation aux métiers en alternance).

Suivi des acquis scolaires des élèves

Extraits de l'arrêté du 31 décembre 2015 fixant le **contenu du livret scolaire** de l'école élémentaire et du collège

Les éléments constitutifs du livret scolaire sont numérisés dans une application informatique nationale, dénommée **livret scolaire unique numérique**.

Au **cycle 4**, le **contenu des bilans périodiques** de l'évolution des acquis scolaires de l'élève comportent au moins :

1. Un **bilan de l'acquisition des connaissances et compétences** et des conseils pour progresser.

2. Un **suivi des acquis scolaires de l'élève** qui mentionne, pour chaque enseignement :

- ⊕ les principaux éléments du programme du cycle travaillés durant la période ;
- ⊕ les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles de l'élève ;
- ⊕ la note de l'élève ou tout autre positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période.

3. Une indication des **actions réalisées** dans le **cadre de l'accompagnement personnalisé**, ainsi qu'une appréciation de l'implication de l'élève dans celles-ci.

Suivi des acquis scolaires des élèves

Extraits de l'arrêté du 31 décembre 2015 fixant le **contenu du livret scolaire** de l'école élémentaire et du collège

Au **cycle 4**, le **contenu des bilans périodiques** de l'évolution des acquis scolaires de l'élève comportent au moins :

4. La **mention** et l'**appréciation des projets réalisés dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires**, en précisant la thématique travaillée et les disciplines d'enseignement concernées.

5. Le cas échéant, la **mention** et l'**appréciation des projets** mis en œuvre durant la période dans le cadre du **parcours d'éducation artistique et culturelle**, du **parcours citoyen** et du **parcours Avenir**.

6. Le cas échéant, la mention des **modalités spécifiques d'accompagnement** en cours mises en place PAP, PAI, PPS, ULIS, UPE2A, section d'enseignement général adapté (SEGPA).

→ PAP : Projet d'accompagnement personnalisé

→ PAI : Projet d'accueil individualisé

→ PPS : Projet personnel de scolarisation

→ ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

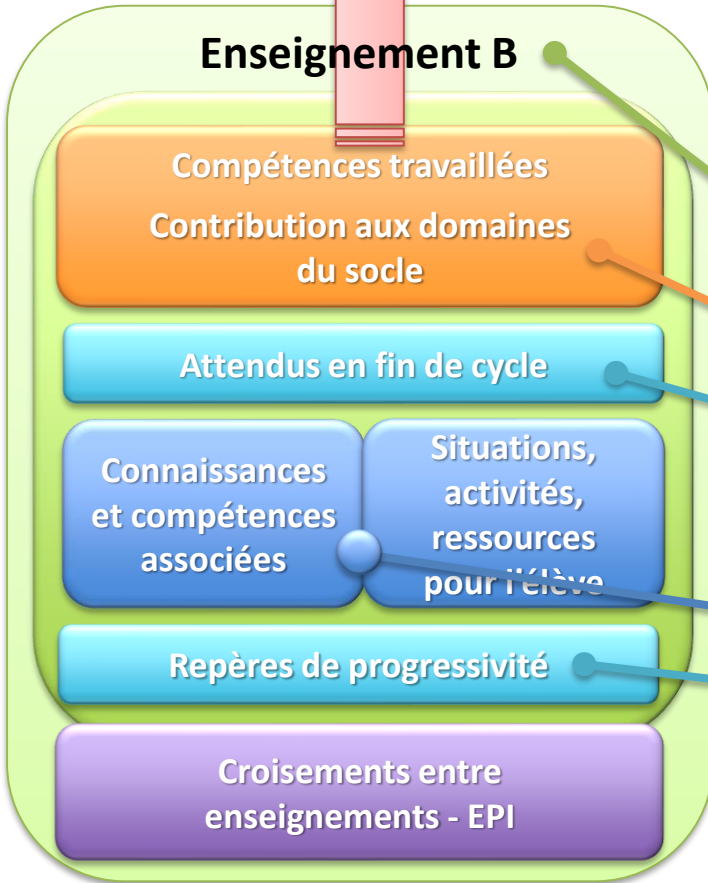
→ UPE2A : Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

axes d'orientation et de la

vie scolaire : assiduité,

Suivi des acquis scolaires des élèves

5 Domaines du socle et ses 8 composantes



A la **fin de chaque trimestre**, un bulletin détaillant :

- ⊕ le niveau des élèves par matière,
- ⊕ les appréciations générales et les projets menés.

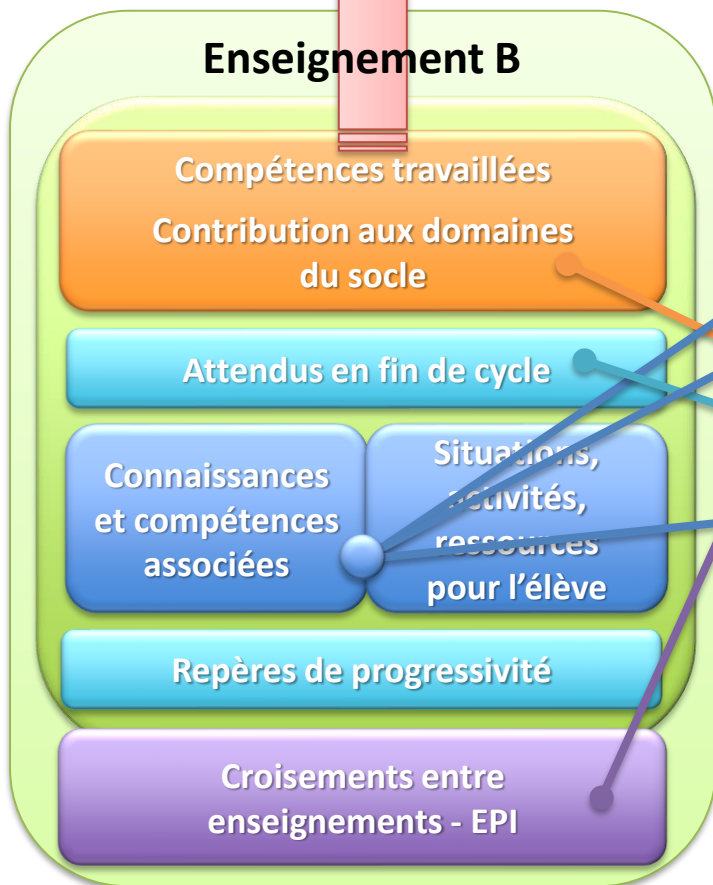
Suivi des acquis scolaires de l'élève

Éléments du programme travaillés durant la période (connaissances/compétences)		Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles		Moyenne de l'élève	Moyenne de classe
Les disciplines	Éléments du programme travaillés (connaissances/compétences)	Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles		Moyenne de l'élève	Moyenne de classe

Projet de format identique du CP à la 3^{ème}

Suivi des acquis scolaires de l'élève

5 Domaines du socle et ses 8
composantes

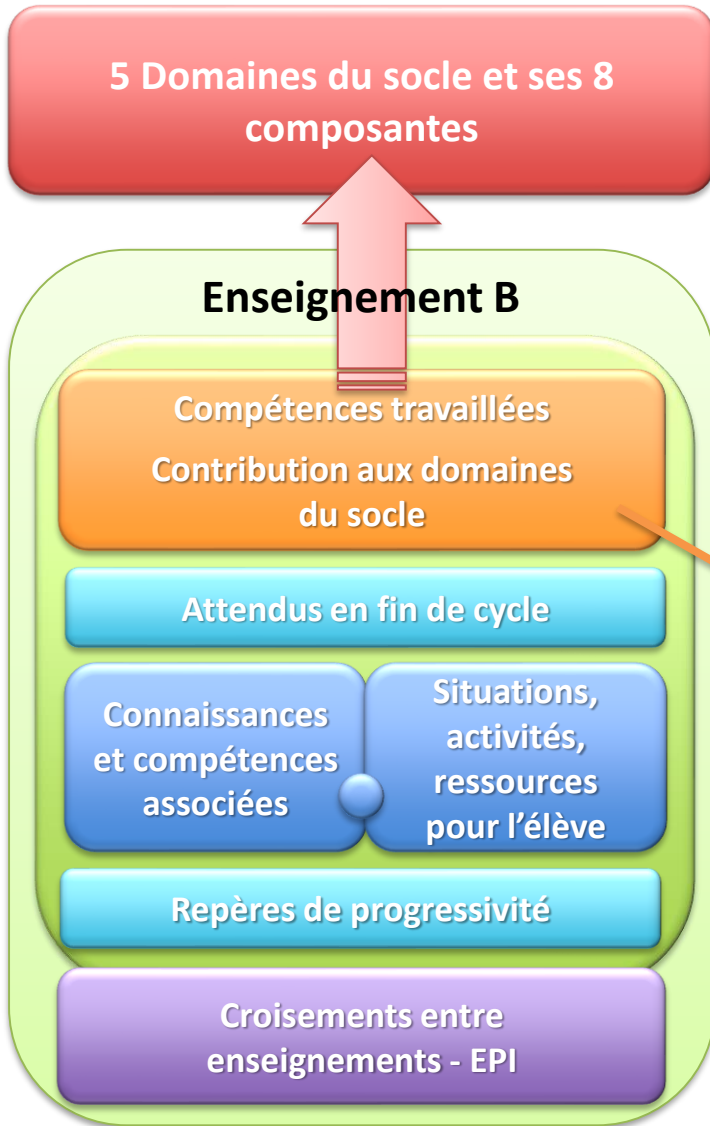


A la **fin de chaque trimestre**, un bulletin détaillant :

- ⊕ le niveau des élèves par matière,
- ⊕ les appréciations générales et les projets menés.



Suivi des acquis scolaires de l'élève



A la **fin de chaque cycle**, une fiche dressant un bilan global sur les 8 champs d'apprentissage du socle sur la base d'un indicateur simple.

[Académie] [Collège] [Adresse] [Code postal] [Ville] [Département] [Cours] [Logo/Visuel de l'établissement]

3 CM1 CM2 6^e

Année scolaire [aaaa-aaaa]
[Prénom] [Nom]
Né(e) le [jj/mm/aaaa]
Professeur principal : [C] [Nom]
[Ecole de C²]

Maîtrise des composantes du socle à la fin du cycle (cycle 3, cycle 4)

Les 8 composantes (ou champs d'apprentissage) des 5 domaines

Indicateurs d'évaluation

- ⊕ Maîtrise insuffisante
- ⊕ Maîtrise fragile
- ⊕ Maîtrise satisfaisante
- ⊕ Très bonne maîtrise

Synthèse des acquis scolaire de l'élève à la fin du cycle (cycle 3, cycle 4)

Visa professeur principal Visa chef établissement Visa parents ou représentant légal

Suivi et évaluation des acquis scolaires de l'élève



→ Décret du 31 décembre 2015 : « **Art. D. 332-17.** - Pour les candidats scolaires issus des **classes de troisième** des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés ayant conclu un contrat avec l'Etat et pour les candidats ayant préparé le **diplôme national du brevet** par la voie de la formation professionnelle

→ Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège

« Art. D. 311-7. - Le livret scolaire comporte :

« 1° **Pour chaque cycle, les bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève** du cycle concerné. Lorsque l'élève est dans la première année des cycles 3 ou 4, le livret comprend en outre les bilans périodiques de la dernière année du cycle précédent ;

« 2° **Les bilans de fin de cycle comprenant une évaluation du niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle** commun de connaissances, de compétences et de culture ;

« 3° Les attestations mentionnées sur une liste définie par arrêté du ministre chargé de l'éducation.

« **Le contenu des bilans périodiques et des bilans de fin de cycle est précisé par un arrêté** du ministre chargé de l'éducation. »

→ Le **niveau de maîtrise** de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun est évalué à chaque fin de cycle selon une échelle de référence qui **comprend quatre échelons**.

→ Un **domaine** ou une **composante** du premier domaine du socle commun est **maîtrisé(e) à compter de l'échelon trois de l'échelle de référence appliquée au cycle 4**. (Article 2 du décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège)

Le diplôme national du brevet

Le diplôme national du brevet - **DNB** - compte deux parties :

- une **évaluation sur le niveau de maîtrise du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture effectuée au cours du cycle 4 et du bilan de fin de cycle,
- les **notes** obtenues aux **épreuves** d'un **examen terminal**.

La maîtrise du socle commun

La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'appuie sur l'appréciation du niveau atteint dans chacun des quatre objectifs de connaissances et de compétences du premier domaine (Les langages pour penser et communiquer) et dans chacun des quatre autres domaines.

Les huit composantes du socle commun prises en compte sont donc :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Les représentations du monde et l'activité humaine

Le diplôme national du brevet

La maîtrise du socle commun (suite)

Les **huit composantes** sont **évaluées** selon une échelle à **quatre niveaux** : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise. Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des évaluations menées au long du cycle 4 par les enseignants.

Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau "maîtrise insuffisante",
- 25 points pour le niveau "maîtrise fragile",
- 40 points pour le niveau "maîtrise satisfaisante",
- 50 points pour le niveau "très bonne maîtrise".

La **maîtrise du socle commun** est **notée sur 400 points**.

Le diplôme national du brevet

Pour les candidats scolaires, l'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

- une **épreuve écrite** qui porte sur le programme de **français** (3 heures) ;
- une **épreuve écrite** qui porte sur le programme de **mathématiques** (2 heures) ;
- une **épreuve écrite** qui porte sur les programmes d'**histoire** et **géographie** et d'**enseignement moral et civique** (2 heures) ;
- une **épreuve écrite** qui porte sur les programmes de **physique-chimie**, **sciences de la vie et de la Terre** et **technologie**, en tenant compte, pour la série professionnelle, des spécificités des classes de troisième préparatoires à l'enseignement professionnel, des classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (1 heure) ;
- une **épreuve orale** qui porte sur l'un des objets d'étude abordés dans le cadre de **l'enseignement d'histoire des arts** ou sur l'un des projets menés au cours des **enseignements pratiques interdisciplinaires** du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des **parcours éducatifs** - parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle - suivis par le candidat (entretien individuel, 15 minutes - entretien collectif, 25 minutes).

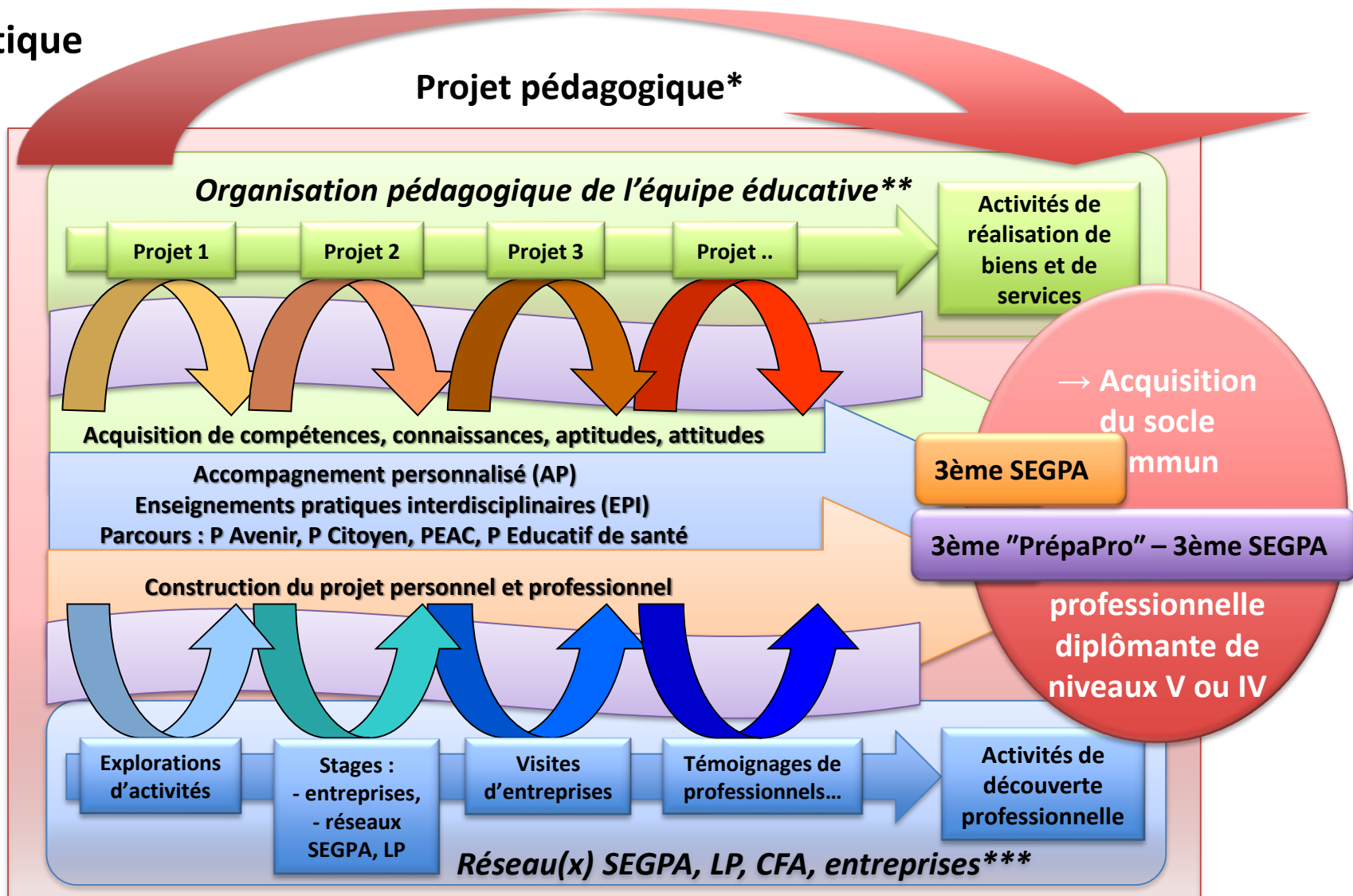
Le diplôme national du brevet

Pour les candidats scolaires, l'examen comporte cinq épreuves obligatoires (suite) :

- Les **deux épreuves écrites**, celle de **français** d'une part et celle de **mathématiques** d'autre part sont évaluées sur **100 points** chacune.
- Une **épreuve écrite**, celle d'**histoire** et **géographie** et d'**enseignement moral et civique** sur **50 points**.
- Une **épreuve écrite** de **physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre** et **technologie** sur **50 points** ; selon trois combinaisons possibles :
 - ⊕ Combinaison 1 : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre ;
 - ⊕ Combinaison 2 : physique-chimie, technologie ;
 - ⊕ Combinaison 3 : sciences de la vie et de la Terre, technologie.
- L'**épreuve orale** est évaluée sur **100 points**.
- Les **épreuves terminales** sont, au total, notées sur **400 points**.
- L'ensemble **des éléments pris en compte pour le DNB** est noté sur **800 points**.
- **Le DNB est attribué** quand le total des points est **supérieur ou égal à 400 points**.

Projet pédagogique global 3^e "PEP"

Synoptique



* Projet pédagogique présenté et validé par le conseil pédagogique

** Équipes éducatives → LP : Prov. Adj./CPE/DDFTP/PLP EG-EP...

*** Réseaux → LP : LP/LP/CFA/entreprises



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Merci pour votre écoute